

Groupes de travail PRFB


GT 3 : « Gérer durablement la forêt et la ressource forestière »

**Réunion du 29 juin 2018 à Metz
salle Lyautey – site de la Région avenue de Blida**

A vertical photograph of a forest scene, showing moss-covered tree trunks and a forest floor with fallen leaves and more moss.

Ordre du jour

- 1) Restitution de l'**étude IGN sur les disponibilités en bois**
- 2) Définition de l'**objectif de mobilisation durable** de bois supplémentaire du PRFB par usages et par secteurs géographiques.
- 3) Prise en compte de l'**évaluation environnementale** au regard des actions de l'axe IV nécessitant compensations ou atténuations.
- 4) **Version du 25/06/2018 du projet de PRFB** et échange sur l'objectif IV.1 "valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité" avec un focus sur les aspects biodiversité.
- 5) **Priorisation des actions de l'axe IV et indicateurs** de suivi (ou méthode de travail pour ce point si traité post-réunion)




Version du 25/06/2018 du Projet de PRFB

- Cette version fait suite à celle du 04/06/2018 diffusée pour la réunion du 11/06/2018 des GT 1 et 2,
- Elle intègre les dernières contributions reçues depuis les dernières réunions des sous-groupes du GT 3 (hors points soumis à discussion) et depuis la dernière réunion des GT 1 et 2 et notamment la contribution de l'interprofession,
- Les éléments qui ont évolué depuis ces réunions apparaissent en grisé.



Principales évolutions des axes I, II et III (réunion GT 1 et 2)

- **Axe I : Donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle**
 - Mise à jour des éléments concernant l'action interprofessionnelle en lien avec la création de la future interprofession forêt-bois GE,



Principales évolutions des axes I, II et III (réunion GT 1 et 2)


- **Axe II : Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional**
 - Intégration de la contribution de la DREAL sur le bois construction et la rénovation du bâti (II.2.6),
 - Ajout d'une partie « Favoriser les débouchés en bois énergie dans le respect de la hiérarchie des usages » (II.2.10),
 - Intégration de la contribution ONF concernant la valorisation du hêtre (II.4.3) et remarques ponctuelles,
 - Compléments sur la partie relative à la filière populicole : contribution CRPF et précisions FBE (II.4.7)



Principales évolutions des axes I, II et III (réunion GT 1 et 2)

Axe III : Dynamiser la formation et la communication


- Signature du COT le 12/06/2018,
- Intégration des remarques de l'interprofession,
- Précisions relatives à la certification PEFC (III.2.4).



Axe IV du PRFB :


les évolutions v. 25/06/2018

- **Objectif n° IV.1 : Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité**
 - Ajout d'un paragraphe sur les modalités de prise en compte de la multifonctionnalité dans le PRFB (IV.1.1).
 - Ajout d'un paragraphe sur la biodiversité : prise en compte du SRCE et Natura 2000 ; politique « biodiversité » interne à l'ONF ; îlots de sénescence et de vieillissement ; annexes vertes (IV.1.3)
 - Précisions sur l'impact paysager : coupes rases ; futaies irrégulières ; lisières forestières (IV.1.7)
 - Objectif en matière de DGD de 40 à 50 % (IV.1.9)
 - Précisions sur l'accueil du public en forêt et le tourisme (IV.1.10)



Axe IV du PRFB : les évolutions v. 25/06/2018


- **Objectif n° IV.2 : Relever le défi du changement climatique**
 - Ajout d'un paragraphe renvoyant vers les autres objectifs et actions du PRFB qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.
 - Précisions sur la performance énergétique et les démarches qualités relatives au combustible bois (IV.2.8).



Axe IV du PRFB :


les évolutions v. 25/06/2018

- **Objectif n° IV.3 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique**
 - Ajout d'un paragraphe sur une réflexion à mener au sein du comité paritaire sur l'impact des cervidés pour les peuplements en sylviculture irrégulière (IV.3.1).
 - Mises à jour tenant compte de l'adoption du programme d'action sylvo-cynégétique (cartographie en IV.3.2, précisions sur les relevés ICE (IV.3.3).
 - En cours § sur la contribution à la maîtrise des populations de sanglier (à intégrer après retour des échanges/contributions post réunion du GT ESC du 20/06/18)




Axe IV du PRFB : les évolutions v. 25/06/2018

- **Objectif n° IV.4 : Connaître, améliorer et renouveler la ressource**
 - IV.4.3 Stratégie et feuille de route en matière de plantation : précisions sur la prise en compte des enjeux environnementaux (sites Natura 2000, espèces ou habitats rares ou menacés).



Axe IV du PRFB : les évolutions v. 25/06/2018

- **Objectif n° IV.5 : Accroître et optimiser la mobilisation du bois**
 - IV.5.2 Améliorer l'accès physique à la ressource forestière : ajout d'un paragraphe concernant les impacts environnementaux des dessertes forestières et les mesures d'évitement/réduction/compensation.



Axe IV du PRFB : les évolutions v. 25/06/2018

- **Objectif n° IV.6 : Prévenir et lutter contre les risques**
 - Précisions concernant le plan national de gestion de crise tempête et sa déclinaison dans le Grand Est (IV.6.4).
 - Actualisation : guide « Pratic'Sols » 2017 (IV.6.5) concernant la prévention contre le tassement des sols.
 - Ajout d'un paragraphe sur les forêts en zones inondables et rôle de protection contre les inondations ; prise en compte de la forêt dans les PPRN (IV.6.6.)

Tableau des actions et suivi du PRFB

- Certains enjeux et actions du PRFB pourront être suivis via des indicateurs quantitatifs, ce n'est pas le cas de tous. Le tableau qui figurera en annexe 7 regroupera ~ **40 indicateurs quantitatifs couvrant la plupart des objectifs** du PRFB + certains qualitatifs (en lien avec des rapport d'activité thématique ex DSF)
→ à passer en revue dans la CRFB annuel de bilan du PRFB
- Le tableau des actions prévoit également un classement des actions en **deux niveaux de priorités** :
 - priorité 1 : action de première importance appelant une forte attention et une traduction opérationnelle rapide en phase de mise en œuvre des PRFB/Contrats de filière.
 - priorité 2 : action d'importance mais susceptible soit de requérir un niveau d'attention moins soutenu soit d'impliquer une traduction opérationnelle plus exigeante, qui suppose de s'inscrire dans la durée, ou action d'intérêt mais pouvant éventuellement appeler un traitement différé au regard des autres priorités.
- Période de mise en œuvre des actions : découpage de la durée du PRFB en **trois périodes : 2018-2021 ; 2022-2024 ; 2025-2027.**

Par exemple, pour une action donnée, si les trois cases correspondant aux trois périodes du PRFB sont grisées, cela signifie que l'action sera mise en œuvre sur toute la durée du PRFB.

Suite des travaux

- Suite priorisation actions et indicateurs
- Prise en compte du retour du CEREMA pour l'évaluation environnementale
 - compléments en conséquence
 - sous-groupe de travail spécifique pour prise en compte des impacts négatifs ?
- GT3 ESC fin août/début sept (cf. IV.3)
- Mise en forme PRFB (penser communication)
- CRFB du 28/09/18

